

N°2023/20

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04/07/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 19

Date de la Convocation : 29/06/2023

OBJET : ADHESION A LA CHARTE
D'ENGAGEMENT DES COMMUNES
LAUREATES DE L'APPEL A
MANIFESTATION D'INTERET REGIONAL
DANS LE DISPOSITIF
« REDYNAMISATION CENTRES-VILLES ET
CENTRES-BOURGS »

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Michel DUVAL – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Odile RETOT-FABRE – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Aline GUILLUY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Magalie DUVAUCHELLE – Christian GAQUIERE – Valérie BOITEZ – Estelle LAUTOUR-GAQUIERE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Nicolas LIBESSART

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt régional en faveur de la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, dont le dossier de candidature avait été déposé en mars 2023.

Monsieur le Maire précise les objectifs de la Région Hauts-de-France, à travers cet appel à projets, qui consistent à accompagner les communes afin de mener une politique volontariste de soutien aux TPE artisanales et commerciales en facilitant le maintien et l'installation de commerces, notamment dans les centre-bourgs.

Monsieur le Maire présente les différentes conditions de la charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs ».

À la suite de l'exposé des termes conventionnels liés aux engagements nécessaires pour bénéficier du dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs », Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette charte.


Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 19 pour) :

- **APPROUVE** la charte d'engagement des communes lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt régional dans le dispositif « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs »
- **CHARGE** Monsieur le Maire à signer la charte et tout document nécessaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 06/07/2023

Le Maire

Henri DEJONGHE

